

1. LE CADRE GÉNÉRAL DU BUDGET PRIMITIF 2020

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune d'Outarville et ses communes associées; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif a été voté le 6 mai 2020 par le conseil municipal.

Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de mairie aux heures d'ouvertures.

Il a été établi avec la volonté de :

- maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt,
- mobiliser des subventions auprès de l'Etat, du Conseil Départemental et de la Région et autres organismes chaque fois que possible.

Cette note présente donc les principales informations du budget primitif 2020 et des budgets annexes.

Les chiffres indiqués ci-dessous sont des prévisions établies en fonction des ressources communales.

I - L'ENVIRONNEMENT SOCIO-ECONOMIQUE DE LA COMMUNE.

Données socio-démographiques	Pour la commune	Moyenne Départementale	Moyenne Régionale	Moyenne nationale
Population légale	1 370 habitants			
Nombre de foyers fiscaux	792			
Part de foyers non imposables	60.2%	52.8%	56.1%	56.8%
Revenu fiscal moyen par foyer	23 795	27 097	26 196	26 978

II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

b) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement inscrites au budget primitif 2020

sont estimées à 1 034 245.57 €.

Elles se répartissent comme suit :

DEPENSES (T.T.C) (€)	
011 – Charges à caractère général	389 945.57
012- Charges de personnel et frais assimilés	347 137.00
014- Atténuations de produits	142 000.00
65- Autres charges de gestion courante	97 731.00
66 – Charges financières	37 432.00
67 – Charges exceptionnelles	7 000.00
68 – Dotations aux amortissements et provisions	9 000.00
022 – Dépenses imprévues	4 000.00
Total dépenses réelles	1 034 245.57
Total dépenses d'ordre	201 917.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 236 162.57

Les dépenses réelles

Chapitre 011 – Charges à caractère général

Les charges à caractère général regroupent :

- les frais généraux, l'entretien et fonctionnement des bâtiments communaux (énergie, eau, assurances, ménage, téléphonie, petits matériels et outillage, fournitures administratives, affranchissement, vêtements de travail etc.)
- l'entretien de la voirie, des réseaux d'eaux pluviales, le fleurissement
- les prestations de services extérieurs, (divers contrats d'entretien)
- les honoraires et frais de contentieux
- les études et recherches
- la documentation générale
- les fêtes et cérémonies
- les frais de déplacement
- la maintenance du matériel,
- l'entretien des véhicules
- l'indemnité au comptable public
- les taxes foncières.

On peut constater sur le graphique ci-dessous que les dépenses liées aux frais généraux, à l'entretien et fonctionnement des bâtiments communaux sont en baisse. Ceci est dû à la maîtrise accrue des dépenses de fonctionnement (renégociations de contrats, suppression des dépenses courantes liées aux dépenses d'électricité, d'eau de fioul etc...).

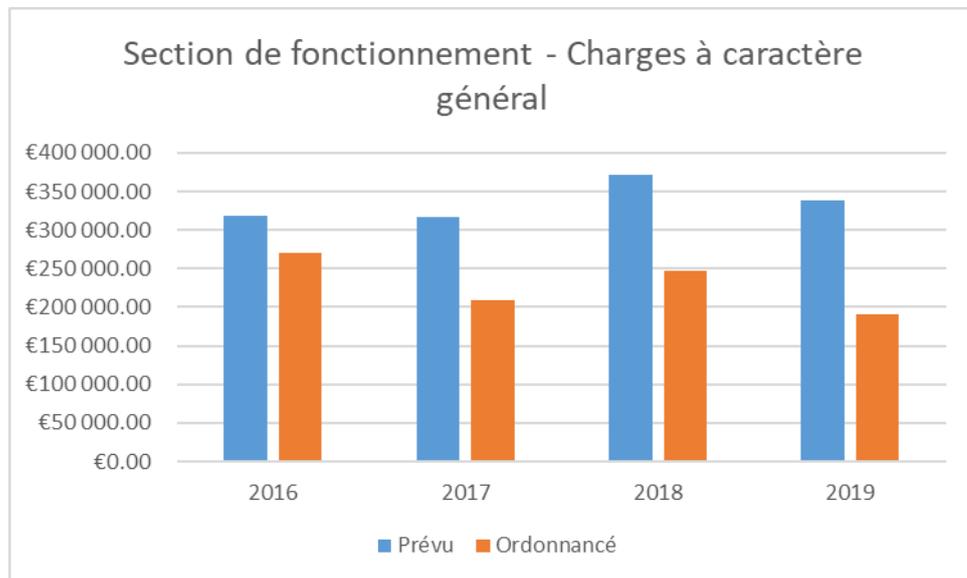
Pour 2019, les charges à caractère générale sont légèrement en baisse :

- sur le poste « contrat de prestations de service »
- sur le poste « achat de prestations de service »
- sur le poste « autres marchandises »
- sur le poste « maintenance »
- sur le poste « assurance du personnel »
- sur le poste « documentation générale et technique »
- sur le poste « honoraires »
- sur le poste « fêtes et cérémonies »
- sur le poste « frais d'affranchissement »
- sur le poste « frais de télécommunications »
- sur le poste « frais de nettoyage des locaux »
- sur le poste « autres services extérieures »
- sur le poste « énergie et électricité »
- sur le poste « combustibles »
- sur le poste « matériel roulant »
- sur le poste « taxe foncière »
- sur le poste « entretien et réparation bâtiments publics »

Pour 2019, les charges à caractère générale sont légèrement en hausse :

- sur le poste « études et recherches »
- sur le poste « fournitures administratives »
- sur le poste « assurance des biens et véhicules »
- sur le poste « missions frais de déplacement »
- sur le poste « concours divers (cotisations organismes) »
- sur le poste « eau et assainissement »
- sur le poste « carburant »

- sur le poste « produits de traitement »
- sur le poste « fournitures de petit équipement et d'entretien »
- sur le poste « fourniture de voirie »
- sur le poste « entretien et réparation des réseaux d'éclairage publique »

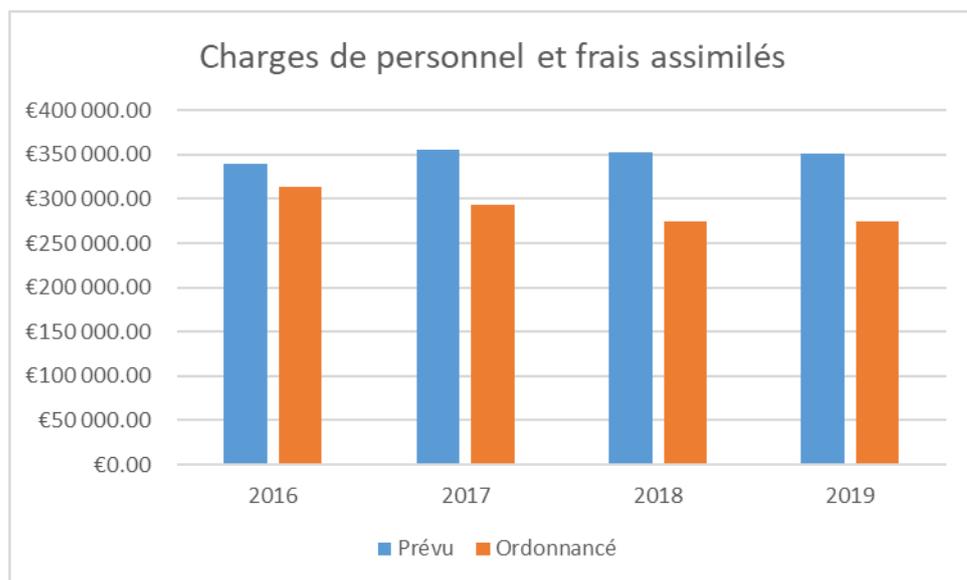


Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés

Elles regroupent toutes les dépenses de personnel. L'effectif de la commune au 01/01/2020 est de 7 agents.

- **Service administratif** (4 postes à temps plein)- 3 agents sur le grade d'adjoint administratif - 1 agent sur le grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe.
- 4 agents titulaires
- **Service Technique** (2 postes à temps complet)
- 2 titulaires
- **Filière Police Municipale** (1 poste à temps complet)
- 1 titulaire

Le chapitre 012 (charges de personnel) est stable par rapport à 2018.



Chapitre 014 - Atténuations de produits

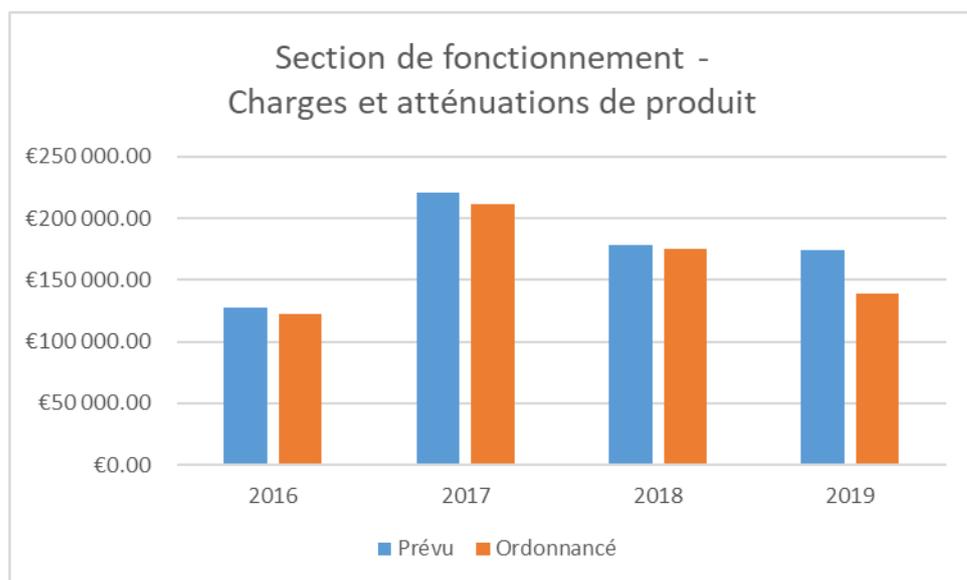
Elles se composent :

- de la contribution de la commune au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). Le montant définitif du FPIC est établi d'après la répartition des contributions au sein de la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret.

Le FPIC sert à approfondir l'effort entrepris en faveur de la péréquation au sein du secteur communal et à accompagner la réforme fiscale en prélevant celui-ci auprès des collectivités les plus dynamiques suite à la suppression de la taxe professionnelle.

- de l'attribution de compensation versée à la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret.

On peut constater sur le graphique ci-dessous que les dépenses de ce chapitre ont subi une baisse significative en 2018 suite à la nouvelle répartition de la charge de la compétence enfance jeunesse. L'attribution de compensation à la CCPNL est de 130 488.19€ en 2019 pour 151 031.10€ en 2018.



Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante

Elles comprennent principalement les dépenses afférentes :

- aux contributions aux syndicats intercommunaux, (*pour la commune cela correspond à la participation financière auprès du syndicat de collège de Bazoches les Gallerandes*)

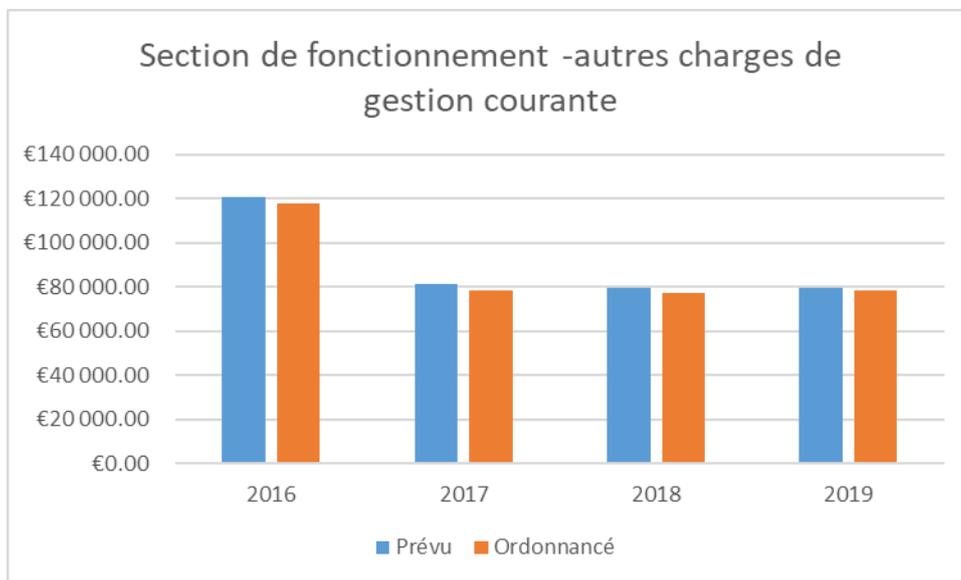
- au versement des indemnités et cotisations aux élus,

- aux créances éteintes

- au virement de crédit vers le budget du Centre Communal d'Action Sociale

- aux subventions de fonctionnement aux associations.

On peut constater sur le graphique ci-dessous que les dépenses ce chapitre sont stables avec toutefois une légère hausse sur le poste « subventions » « indemnités et cotisations »



Chapitre 66 - Charges financières

Ce chapitre comprend le remboursement des intérêts de la dette.

Le budget de la commune est grevé par deux emprunts :

- Un emprunt relatif à la restructuration du bâtiment de la mairie d'un montant initial de 407 000€ à un taux de 4.65% courant de 2008 à 2028.
- Un emprunt relatif à la construction de la salle des associations d'un montant initial de 930 000€ à un taux de 4.35% courant de 2012 à 2031.

Les emprunts sont exclusivement destinés à financer des investissements, qu'il s'agisse d'un équipement spécifique, d'un ensemble de travaux relatif à cet équipement ou encore d'acquisitions de biens durables considérés comme des immobilisations.

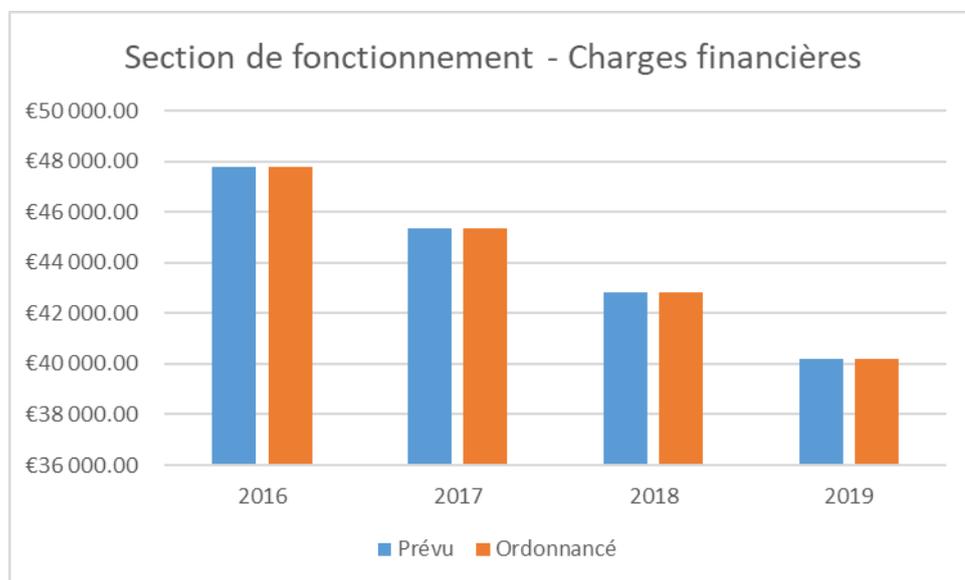
Les crédits nécessaires au remboursement des annuités de l'emprunt, intérêts et capital, sont évalués au budget de façon sincère.

Le remboursement du capital est imputé au compte 16, en dépenses de la section d'investissement. Il doit être couvert par des ressources propres, ce qui constitue une condition essentielle de l'équilibre budgétaire (article L.1612-4 du CGCT).

Les frais financiers, qu'il s'agisse des intérêts ou des frais financiers annexes, sont imputés au compte 66 en dépenses de la section de fonctionnement.

L'acquittement de la dette constitue une dépense obligatoire, qu'il s'agisse du remboursement du capital ou des frais financiers.

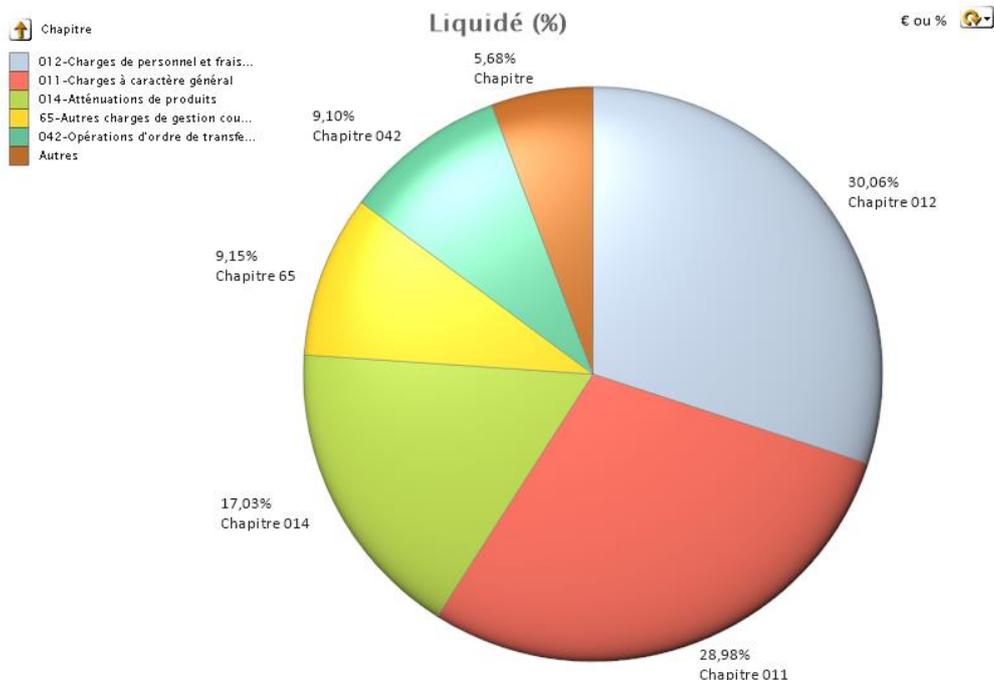
Pour ces deux emprunts, les intérêts vont décroissants alors que le capital d'emprunt augmente (cf chapitre 16 dépenses d'investissement)



Les dépenses d'ordre

représentent la somme de 201 917€ en 2020 pour 100 000€ en 2019, inscrites en prévision d'un éventuel virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement. (nécessaire pour l'équilibre budgétaire)

SYNTHESE GRAPHIQUE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EXERCICE COMPTABLE 2019



c) Les recettes de fonctionnement

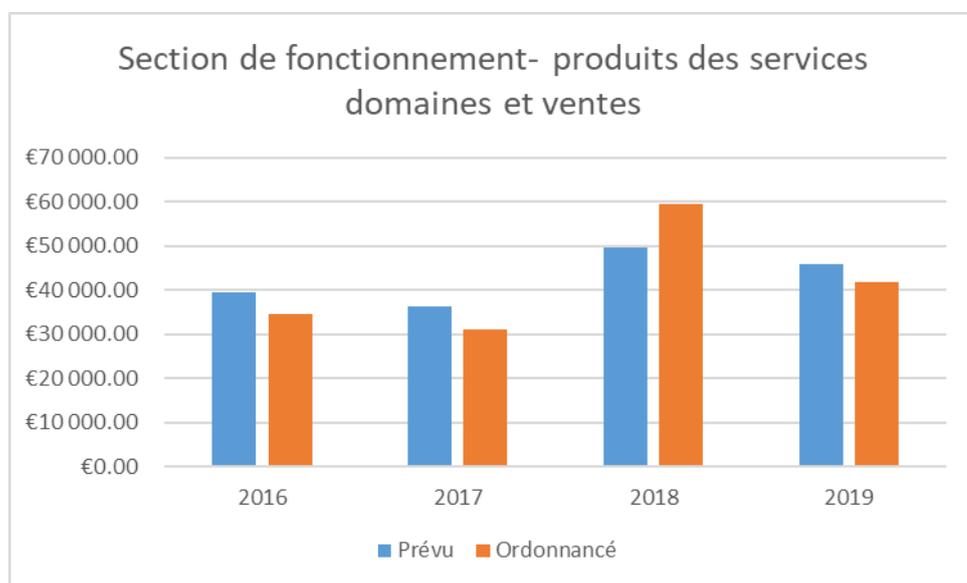
Les recettes de fonctionnement sont estimées à 1 236 162.57 € en 2020 dont 442 870.95 € d'excédent reporté. Elles se répartissent comme suit :

RECETTES (T.T.C)	
70- Produits des services, domaine et ventes diverses	40 930.50
73- Impôts et Taxes	490 811.00
74- Dotations, subventions et participations	231 525.00
75 – Autres produits de gestion courante	30 025.12
77- Produits exceptionnels	0.00
013- Atténuations de charges	0.00
002 – Excédent de fonctionnement reporté	442 870.95€
TOTAL DE RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 236 162.57

Chapitre 70 - Produits des services, domaine et ventes diverses

Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par

- La recette des redevances d'occupation du domaine public.
- les concessions dans le cimetière communal.
- Le produit de la publicité des logos dans le bulletin municipal
- Le virement du budget annexe service des eaux pour les charges de personnel
- Le versement de produits de service par des organismes extérieurs principalement ici l'indemnité mensuelle versée par le groupe La Poste pour le fonctionnement de l'Agence Postale Communale.
- Les charges inhérentes à la location des biens communaux.



Des rattrapages de recettes sur années antérieures ont été effectués en 2018 pour des redevances d'occupation domaine public et pour le remboursement des frais de personnel incombant au budget eau et assainissement. Par conséquent, en 2019 le chiffre recette correspond à une année. La vente du produit de la récolte d'un terrain ne figure plus en 2019, la commune ne disposant plus de l'autorisation d'exploiter. Ces éléments expliquent la baisse du chapitre 70 en 2019.

Chapitre 73 - Impôts et taxes

Il concerne principalement les recettes relatives à :

- la fiscalité locale (taxes foncières et d'habitation),

Le produit fiscal attendu est estimé pour 2020 à 308 677 €.

Les collectivités peuvent s'appuyer sur deux sources principales :

-Les dotations de l'Etat et les recettes fiscales.

Les bases brutes d'imposition sont établies par les services fiscaux selon des règles nationales qui résultent de décisions législatives Ce sont quasiment les mêmes pour les trois niveaux de collectivités territoriales (communes, départements, régions), ainsi que pour les groupements de communes, sauf pour le foncier non bâti.

Sur ces bases brutes, les collectivités locales et les groupements de communes à fiscalité propre ont le pouvoir de voter certains abattements et exonérations spécifiques pour déterminer les bases (nettes) qui seront réellement imposées.

Ces bases sont notifiées aux collectivités en février afin qu'elles puissent établir leur budget : elles peuvent alors voter les taux d'imposition qui seront appliqués aux bases pour déterminer les produits imposés.

Les exonérations obligatoires interviennent, elles, au contraire pour réduire les bases d'imposition, les collectivités ne peuvent donc pas leur appliquer des taux ni voter un produit fiscal correspondant.

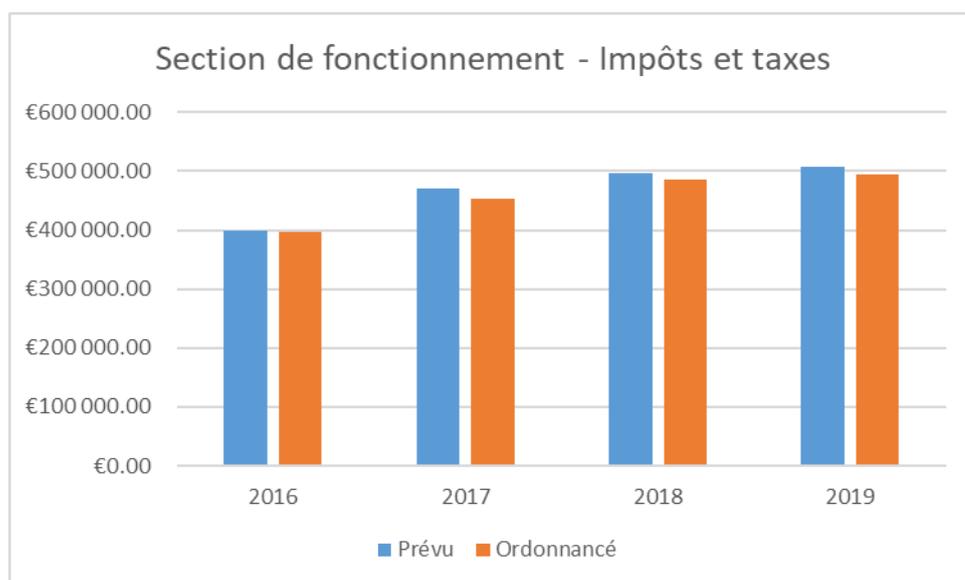
Elles entraînent une perte de recettes fiscales, que l'État compense financièrement aux collectivités locales.

Ces allocations compensatrices sont notifiées aux collectivités en même temps que les bases d'imposition, afin qu'elles puissent établir leur budget.

Il existe trois types d'abattements en métropole :

- l'abattement obligatoire pour charges de famille.
- l'abattement spécial à la base (facultatif), en faveur des personnes de condition modeste.
- l'abattement général à la base, fixé à 5 %, 10 % ou 15 % par la collectivité.

IMPOTS LOCAUX	2019	2020
Taxe habitation	10.75%	Produit figé prévisionnel de 152 758€
Taxe Foncière bâti	15.93%	15.93%
Taxe Foncière non bâti	38.00%	38.00%
Produit Attendu	455 017€	308 677€



Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations

Ce sont essentiellement les dotations de l'Etat :

- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) :

Elle représente la participation de l'État au fonctionnement de la commune. Elle est en nette diminution depuis 2014. Elle s'élève à 125 652€ en 2014 pour 56 235 € en 2019 soit une perte de recette de 69 417€ (56 %). Cette année encore la commune sera contributrice à l'effort de redressement des finances publiques. (DGF 2020 : 53 193€)

- Dotation de Solidarité Rurale (DSR) : 67 364 € en 2014 contre 101 304 € en 2019, soit une augmentation de 50%. (DSR 2020: 111 286€).

- Les compensations de l'État au titre des diverses exonérations sur les impôts locaux : Prévision pour 2020 : 29 636 € - Réalisée : 28 878 € en 2019.

Le fond départemental de péréquation du département est en baisse également. (2017 : 43 461€ ; 2018 : 37 573€ - 2019 : 33 606€ ; prévision 2020 : 30 000€).

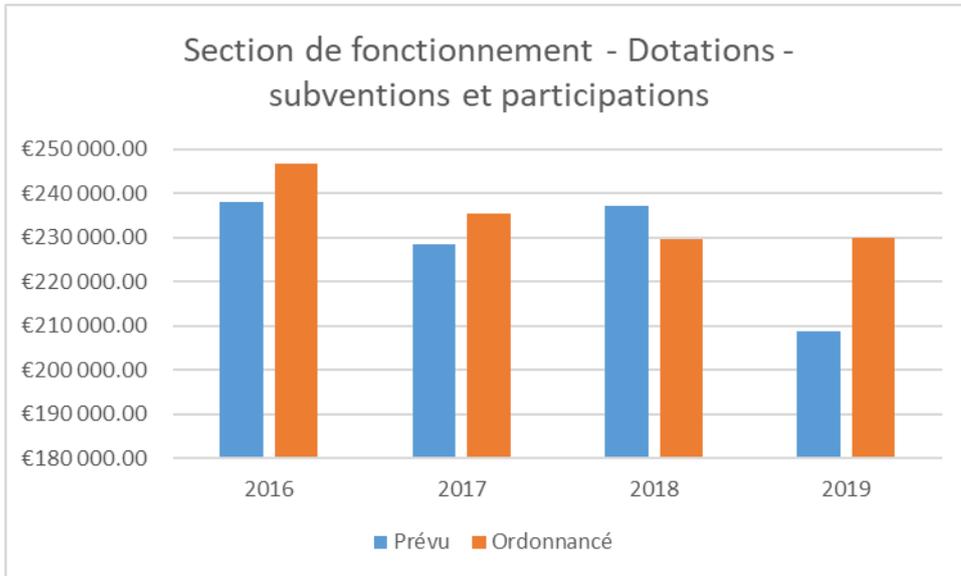
En 2019, une recette supplémentaire le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée pour certaines dépenses de fonctionnement de 2 545€ ;
une subvention de la Région et l'Agence de l'eau pour la démarche zéro pesticide respectivement de 2 300€ et 774€.

La dotation nationale de péréquation perçue en 2019 pour 4 233€ permet de corriger les insuffisances de potentiel financier (part principale) et une part dite « majoration » plus spécifiquement destinée à la réduction des écarts de potentiel fiscal calculé par seule référence aux nouveaux produits fiscaux issus de la réforme de la taxe professionnelle.

La part « principale » bénéficie aux communes satisfaisant cumulativement aux deux conditions suivantes :
avoir un potentiel financier par habitant supérieur de 5 % au plus à la moyenne de la strate
avoir un effort fiscal supérieur à la moyenne de la strate.

La dotation de solidarité communautaire (DSC) est un reversement institué par un EPCI en régime de taxe professionnelle unique/fiscalité propre unique (TPU/FPU) en direction de ses communes membres. Le but de la DSC est de reverser aux communes une partie de la croissance du produit fiscal communautaire, selon des critères à dominante péréquatrice. En 2019, elle s'élève à 5 759.00€ pour 5 776.00€ pour 2020.

La taxe additionnelle aux droits de mutation est un impôt obligatoire perçu soit au profit de communes autorisées soit au profit d'un fonds de péréquation départemental réparti par le Conseil Départemental. Des mutations de différents ordres (immeubles, fonds de commerce, droits de bail ...) sont concernées. Ses taux sont fixés au niveau national.

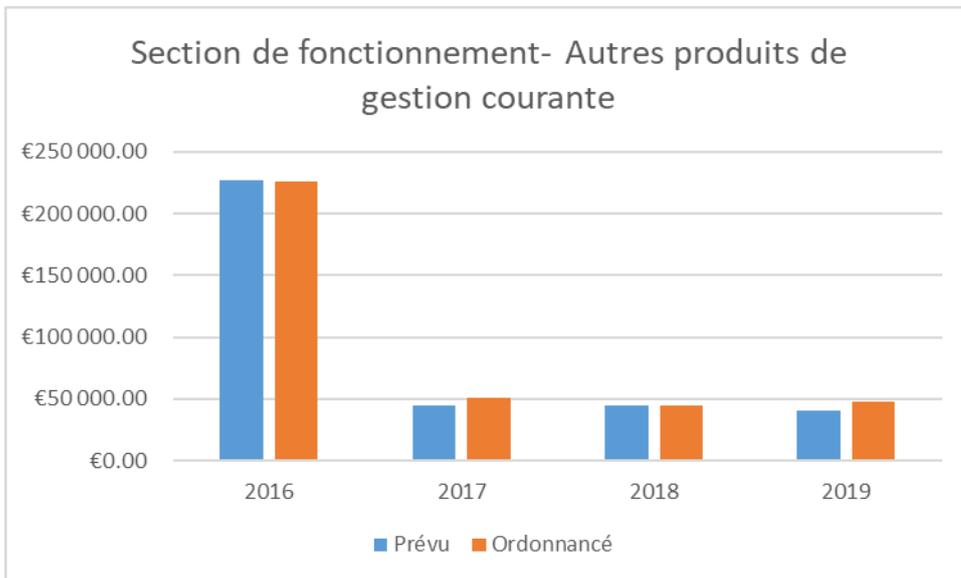


Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante

Ce sont des recettes constituées par :

- l'encaissement des locations. Le montant prévu en 2020 est de 30 025.12€ pour 48 088€ en 2019. La recette baisse progressivement du fait de la vacance de certains bâtiments mis à la location auparavant. La Covid 19 impactera 2020 sur la recette des locations de salles polyvalentes.

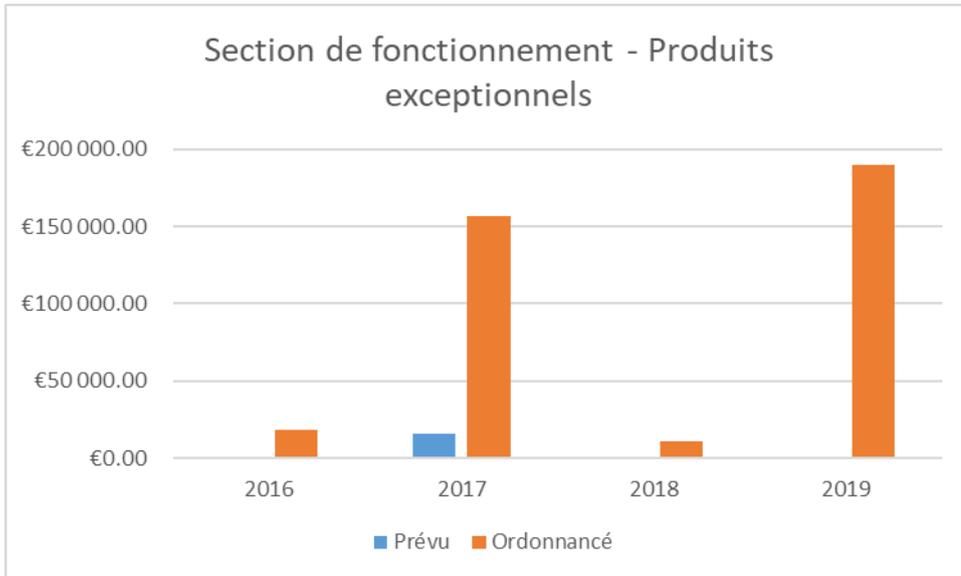
(La hausse de 2016 s'explique par un virement occasionnel du budget de l'eau au budget principal.)



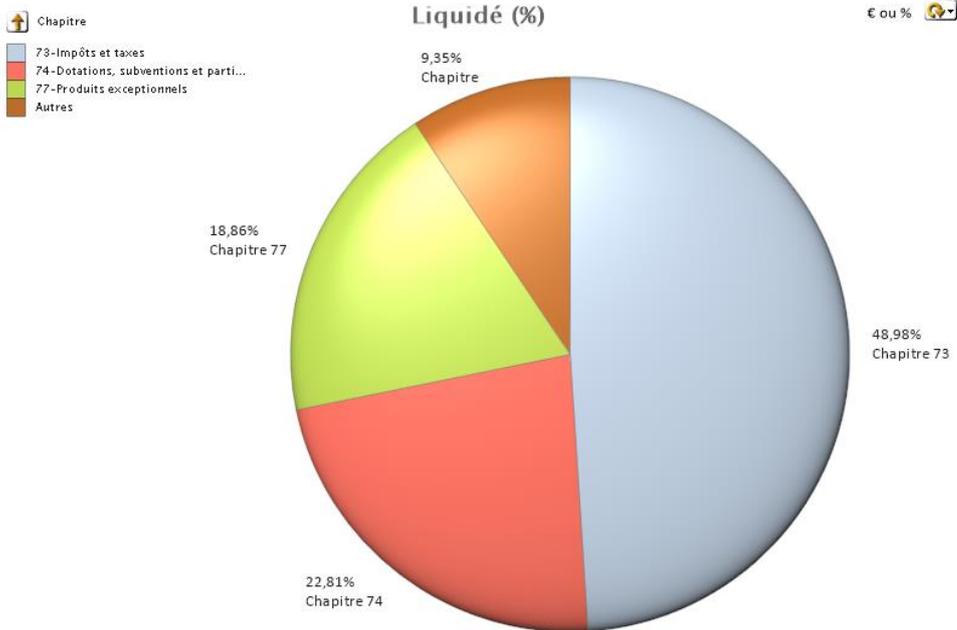
Chapitre 77 - Produits exceptionnels divers

Ils comprennent essentiellement :

- l'encaissement des produits exceptionnels divers et le produit des cessions de biens. En 2019, la vente d'une parcelle communale au bailleur social pour la création de futurs logements explique la hausse de recettes à ce chapitre.



SYNTHESE GRAPHIQUE RECETTES DE FONCTIONNEMENT EXERCICE COMPTABLE 2019



III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

b) Les dépenses d'investissement

Il s'agit de toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. Les dépenses d'investissement 2020 sont estimées à 465 877.60 euros.

Elles se répartissent comme suit :

DEPENSES (T.T.C)	
16-Emprunts et dettes assimilées	63 799.00
20- Immobilisations incorporelles	11 310.00
21- Immobilisations corporelles	112 618.00
23- Immobilisations en cours	43 046.89
020 – Dépenses imprévues	2 500.00
D 001 Solde d'exécution négatif reporté	232 603.71
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	465 877.60

Les principaux investissements prévus pour l'année 2020 sont les suivants :

Chapitre 20 :

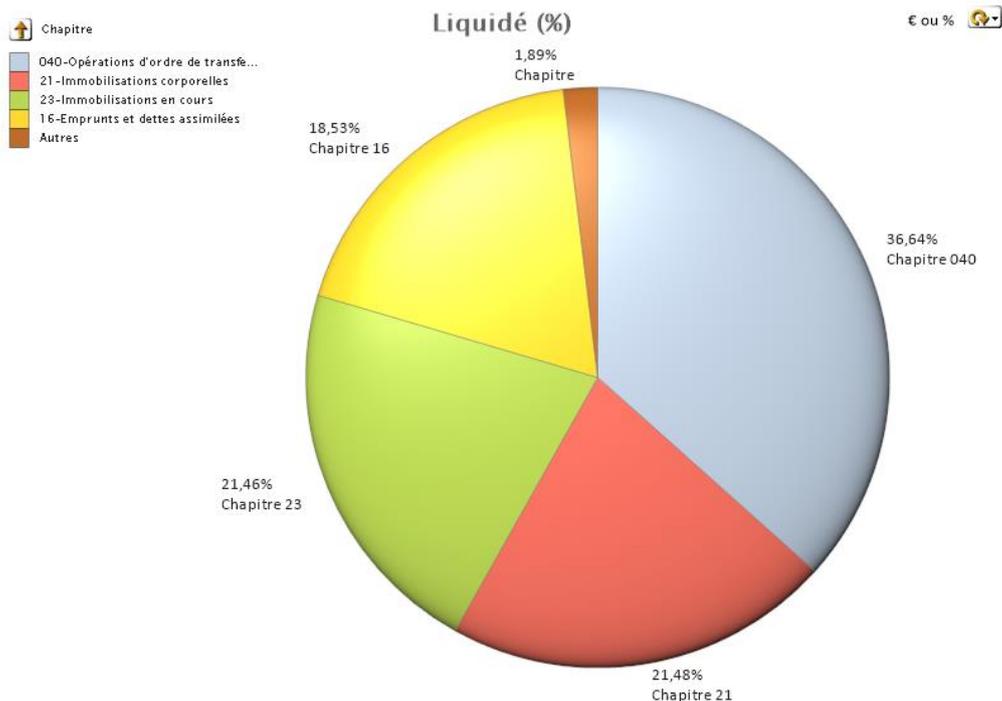
- L'audit de sécurité routière de l'avenue d'Arconville (4 110€) (restes à réaliser 2019)

Chapitre 21

- Les travaux de mise en sécurité du vitrail de l'église de Saint Pérary (886€)
- Les travaux d'étanchéité de l'église de Saint Pérary (1 494€)
- Les travaux de mise en électricité de l'église de Faronville (2 620€)
- Les travaux de réhabilitation du presbytère (8000€ à 10 000€)
- Le remplacement d'appliques d'éclairage publique en LED (2eme phase : 6 000€)
- Les travaux de mise hors d'eau du clocher de l'église d'Allainville
- Les travaux de réaménagement de l'accès extérieur d'un bâtiment communal à Acquebouille
- Les travaux de voirie – acquisition de panneaux routiers –marquage au sol.
- L'acquisition de divers panneaux directionnels
- L'acquisition de 23 panneaux voisins vigilants
- Réalisation de tranchées drainantes route de Teillay et route de Bazainville
- Remplacement des moteurs de volée du clocher de l'église d'Outarville
- Acquisition de mobilier urbain et mobilier pour la bibliothèque
- Acquisition d'outillages spécifiques pour le service technique.

Restes à réaliser en dépenses au titre de 2019 : 14 856.89€ - Prévisions 2020 hors restes à réaliser du chapitre 20- 7 200€/chapitre 21 -104 918€/chapitre 23-40 000€.

SYNTHESE GRAPHIQUE DEPENSES D'INVESTISSEMENT EXERCICE COMPTABLE 2019



Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement correspondent :

- à la taxe d'aménagement sur les permis de construire,
- au fonds de compensation de TVA,
- à la part de l'excédent de fonctionnement affecté à l'investissement,
- aux subventions d'investissement.

Elles sont estimées à 465 877.60€, dont : - recettes réelles : 263 960.60 €, - recettes d'ordre 201 917.00€, -

Elles se répartissent comme suit :

RECETTES (T.T.C) (€)	
10- Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	12 000.00
1068-	125 521.60
13- Subventions d'investissement	61 439.00
024- Produits de cessions	65 000.00
Total recettes réelles	263 960.60
Total recettes d'ordre	201 917.00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	465 877.60

Les recettes d'ordre

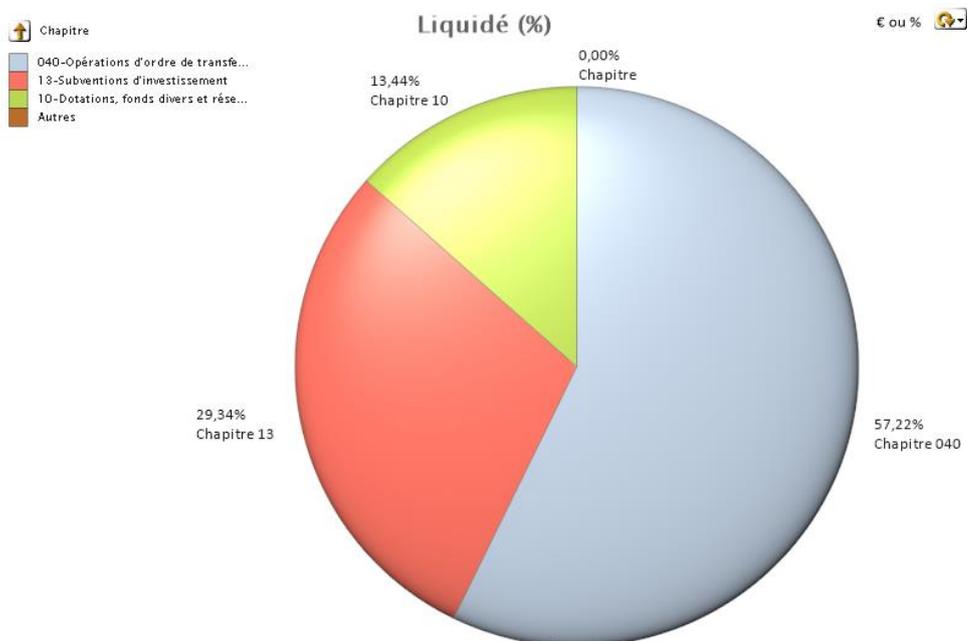
représentent la somme de 201 917€ en 2020, inscrites en prévision d'un éventuel virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement. (nécessaire pour l'équilibre budgétaire).

Restes à réaliser en recettes au titre de 2019 : 121 939.00€

Correspondent aux **soldes des demandes de subventions** pour financer les diverses opérations de dépenses d'investissement faites auprès :

- Du Département pour 50 739€
 - Au titre de la réserve parlementaire de Mme le député M.Dubois pour 2 000 €.
 - par le syndicat intercommunal d'électricité SIERP pour 4 200€.
- Autres subventions attendues au titre de 2020 :
- Subvention en provenance du Département pour environ 4 500.00€
 - Produit de cession pour 65 000€ correspond aux projets de vente de deux parcelles communales.

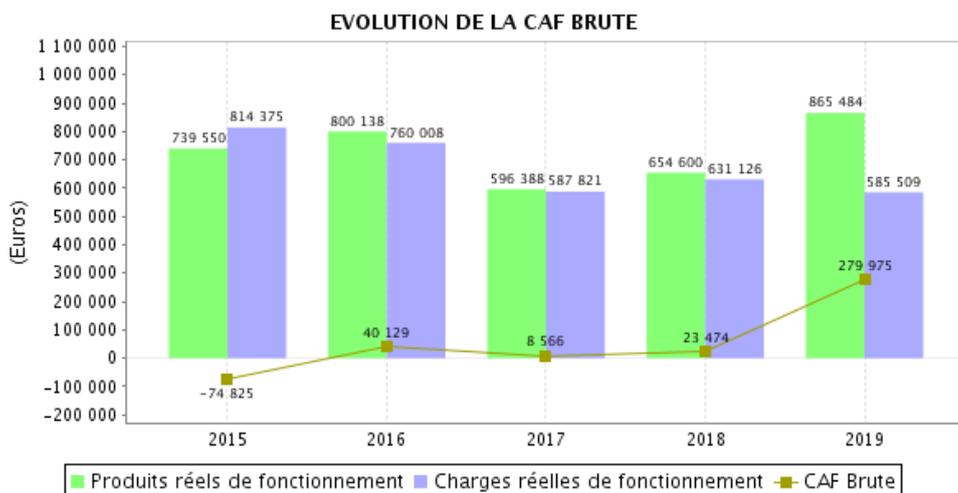
SYNTHESE GRAPHIQUE RECETTES D'INVESTISSEMENT EXERCICE COMPTABLE 2019



L'AUTOFINANCEMENT DU BUDGET COMMUNAL

La capacité d'autofinancement brute

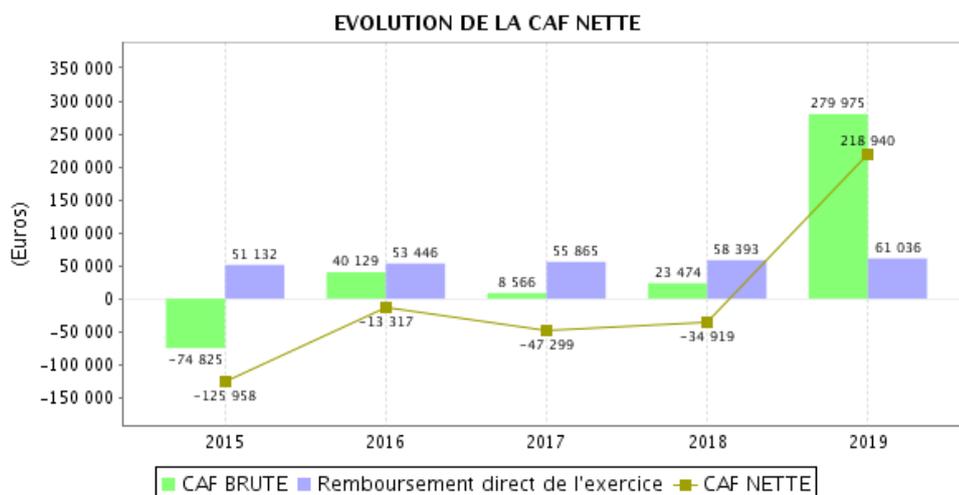
La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.



La capacité d'autofinancement nette

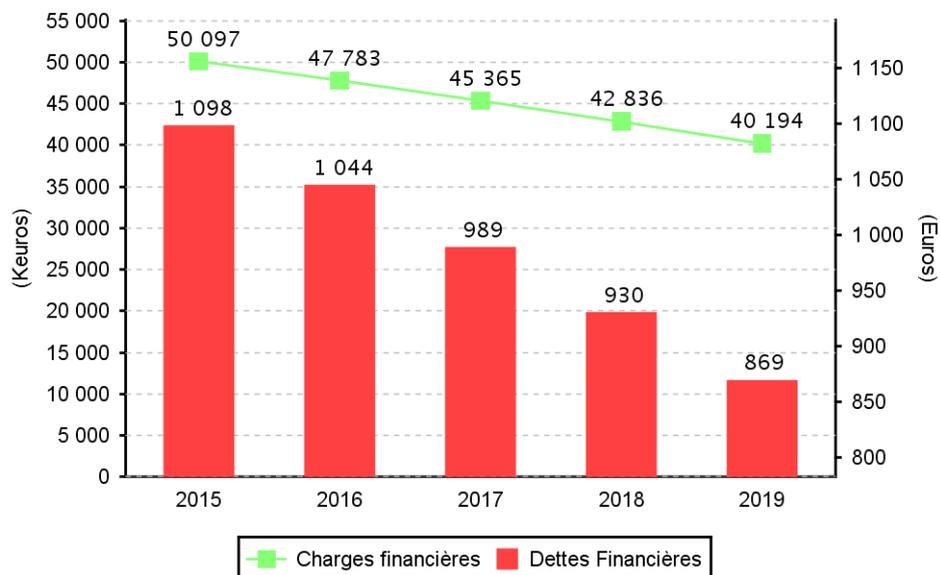
La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible.

La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées



Endettement

L'encours de dettes représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts et des dettes souscrits précédemment par la collectivité. Cet encours se traduit, au cours de chaque exercice, par une annuité en capital, elle-même accompagnée de frais financiers, le tout formant l'annuité de la dette.



LES BUDGETS ANNEXES

Budget annexe «Service des eaux »2020

➤ Section de fonctionnement

DEPENSES (T.T.C)(€)		RECETTES (T.T.C)(€)	
011-Charges à caractère général	120 347.82	70- Vente de produits finis-prestations de service	115 500.00
012 – Charges de personnel et frais assimilés	15 000.00	75- Autres produits de gestion courante	61.65
014- Atténuations de produits	20 000.00		
67- Charges exceptionnelles	4 000.00		
022- Dépenses imprévues	5 000.00		
Total dépenses réelles d'exploitation	164 347.82	Total recettes réelles d'exploitation	115 561.65
		002 – Excédent de fonctionnement reporté	230 858.17
023 – virement à la section d'investissement	150 000.00		
042- Opérations d'ordre de transfert entre section	49 910.00	042- Opérations d'ordre de transfert entre sections	17 838.00
Total dépenses d'ordre	199 910.00	Total recettes d'ordre	17 838.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	364 257.82	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	364 257.82

➤ Section d'investissement

DEPENSES (T.T.C)(€)		RECETTES (T.T.C)(€)	
20-Immobilisations incorporelles	25 000.00	13-Subventions d'investissement	1 506.00
21- Immobilisations corporelles	155 882.40		
23- Immobilisations en cours	86 000.00		
020- Dépenses imprévues	9 000.00		
Total des dépenses réelles d'investissement	275 882.40	Total recettes réelles d'investissement	1 506.00
		001- Solde d'exécution reporté	92 304.40
		021- Virement de la section d'exploitation	150 000.00
040 – Opérations d'ordre entre section	17 838.00	040- Opérations d'ordre entre section	49 910.00
Total dépenses d'ordre	17 838.00	Total recettes d'ordre	199 910.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	293 720.40	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	293 720.40

Restes à réaliser en dépenses au titre de 2019 : 6 329.00€ (surpresseur et pompe à javel château d'eau)

Restes à réaliser en recettes au titre de 2019 : néant

Budget annexe «Service Assainissement» 2020

➤ **Section de fonctionnement**

DEPENSES (T.T.C)(€)		RECETTES (T.T.C)(€)	
011- Charges à caractère général	61 991.57	70- Vente de produits fabriqués – Prestations de service	76 000.00
014 – Atténuations de produits	9 000.00	74- Subvention d'exploitation	500.00
65 – Autres charges de gestion courante	0.01		
66- Charges financières	3 585.25		
67 – Charges exceptionnelles	2 000.00		
022-Dépenses imprévues	5 000.00		
Total dépenses réelles d'exploitation	81 576.83	Total recettes réelles d'exploitation	76 500.00
023 Virement à la section d'investissement	80 000.00	002 – Excédent de fonctionnement reporté	104 037.74
042- Opération d'ordre de transfert entre section	34 627.08	042- Opération d'ordre de transfert entre section	15 666.17
Total dépenses d'ordre	114 627.08	Total recettes d'ordre	15 666.17
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	196 203.91	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	196 203.91

➤ **Section d'investissement**

DEPENSES (T.T.C)(€)		RECETTES(T.T.C)(€)	
16- Emprunts et dettes assimilés	18 495.34	13- Subventions d'investissement	6 160.00
20- Immobilisations incorporelles	11 300.00	16- Emprunts et dettes assimilés	0.01
21- Immobilisations corporelles	30 465.58	1068-Dotations fonds divers reserves	59 437.24
23- Immobilisations en cours	40 000.00		
Total dépenses réelles d'investissement	100 260.92	Total recettes réelles d'investissement	65 597.25
		021 – Virement De la section d'exploitation	80 000.00
001- Déficit négatif reporté	64 297.24		
040- Opération d'ordre de transfert entre section	15 666.17	040- Opération d'ordre de transfert entre section	34 627.08
Total dépenses d'ordre	15 666.17	Total recettes d'ordre	114 627.08
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	180 224.33	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	180 224.33

Restes à réaliser en dépenses au titre de 2019 : 1 300.00€

Chapitre 20- Solde Etude schéma directeur d'assainissement 1 300.00€

Restes à réaliser en recettes au titre de 2019 : 6 160.00€

Chapitre 13- Solde subvention Agence de l'eau Seine Normandie 80%(schéma directeur) 6 160.00€

BUDGET DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL 2020

➤ Section de fonctionnement

DEPENSES (T.T.C)(€)		RECETTES (T.T.C)(€)	
011- Charges à caractère général	4 775.29	74- Dotations- subventions et participations	4 000.00
65- Autres charges de gestion courante	300.00		
Total des dépenses réelles de fonctionnement	5 075.79	Total des recettes réelles de fonctionnement	4 000.00
		002-Excedent de fonctionnement reporté	1 075.79
Total des dépenses d'ordre	0.00	Total des dépenses d'ordre	0.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	5 075.79	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	5 075.79

➤ Section d'investissement

DEPENSES (T.T.C)		RECETTES (T.T.C)	
21- Immobilisations corporelles	3 410.43		
Total des dépenses réelles d'investissement	3 410.43	Total des recettes réelles d'investissement	0.00
		001- Solde d'exécution reporté	3 410.43
Total des dépenses d'ordre	0.00	Total des recettes d'ordre	0.00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 410.43	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	3 410.43